

# LA DÉMOCRATIE EN EUROPE INGÉRENCES ET DÉSINFORMATION À L'AUBE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

---

19 février 2019 ■

---

Fondation Gulbenkian  
Paris ■

# LA DÉMOCRATIE EN EUROPE INGÉRENCES ET DÉSINFORMATION À L'AUBE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

19 février 2019, 14h - 16h30

Fondation Gulbenkian, délégation en France

39, boulevard de La Tour Maubourg, 75007 Paris

Les propagandes informatiques et les ingérences en ligne sur les élections sont des menaces pour la tenue d'élections libres et justes et pour la légitimité du processus démocratique. Depuis les élections européennes de 2014, de nombreux scrutins ont connu des tentatives d'ingérences au sein des débats, parmi lesquels peuvent être mentionnés le référendum pour le Brexit, les élections aux Philippines, aux États-Unis, au Brésil ou encore en Italie. Les responsables de ces propagandes numériques sont autant des acteurs nationaux que des acteurs étrangers.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la Commission européenne et les États membres s'inquiètent de plus en plus de la sûreté, de l'intégrité et de la légitimité des élections européennes à venir. Les menaces sont en effet nombreuses et diverses : diffusion volontaire et massive de contenus fallacieux, utilisation de faux comptes afin d'augmenter la portée et la viralité de certains messages politiques, hacking stratégique, cyberattaques sur les infrastructures électorales, fuite d'informations compromettantes, etc. Auxquelles de ces menaces l'Union européenne est-elle susceptible d'être exposée dans les prochains mois ? Leur degré et leur nature sont, pour le moment, difficiles à prédire, étant donné que les méthodes et les moyens employés par les attaquants changent régulièrement et s'adaptent aux contrefeux mis en place par les États. L'autre problématique majeure réside dans le fait que les élections européennes consistent, en réalité, en l'organisation de 27 scrutins nationaux, organisés parallèlement, chacun des États possédant leurs propres vulnérabilités et moyens. La Commission a commencé à agir contre la désinformation numérique, invitant les États membres à adopter des mesures régulant le trafic de données numériques, dans un objectif de lutte contre les fake news. L'Allemagne, la Tchéquie, l'Italie et, plus récemment, la France ont, par ailleurs, déjà légiféré dans ce sens.

**14:00 - Mot de bienvenue par Miguel Magalhaes**, directeur de la délégation de la Fondation Calouste Gulbenkian à Paris

**14:10 - Introduction**

**Sébastien Maillard** directeur de l'Institut Jacques Delors

**14:25 - La démocratie en Europe : risques d'ingérence et désinformation à l'aube des élections européennes**

**Marine Guillaume**, chargée de mission « Cybersécurité et affaires numériques » au Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) du ministère des Affaires étrangères

**Ricardo Gutierrez**, secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), membre du High Level Group FakeNews de la Commission européenne

**Nathalie Mallet-Poujol**, juriste et directrice de recherche au CNRS, Université de Montpellier

**15:40 - Échanges avec la salle**

**16:20 - Conclusion**

**Laurent Cohen-Tanugi**, avocat international, membre du Conseil d'administration de l'Institut Jacques Delors